

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES  
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014

En exercice :	27	L'an deux mil quatorze, le premier décembre, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, Mme MASSIN Emilie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SHVAN Nicole. <u>Absents</u> : Mme CHANVRY Alda, M. GANCHE Jean-Luc. Secrétaire de séance: M. DELAMARCHE Vincent. <i>Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.</i>
Présents :	25	
Absents :	2	
Procurations :	0	
Votants :	25	
Date de convocation : Le 25 novembre 2014.		

Monsieur le Maire ouvre la séance en partageant avec le conseil une pensée pour M. Ménard décédé la semaine précédente. La municipalité a respecté la volonté de la famille en ne se manifestant pas plus tôt publiquement mais souhaite à l'occasion de ce conseil adresser une marque de sympathie aux proches de M. Ménard.

**2014/124 Avenant aménagement prêche-lot charpente maçonnerie**

Vu le marché charpente maçonnerie concernant la restauration du prêche d'un montant initial de 44 649. 40 € HT,

Vu le projet d'avenant de 2 620 € HT présenté par M. Belloir qui expose que suite au démontage certaines pannes trop abimées doivent être changées. M. Belloir précise que le chantier est sous la responsabilité des Bâtiments de France et que par conséquent la Commune a peu de marge de manœuvre,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant 1 au marché charpente maçonnerie concernant la restauration du prêche de Pontorson.

### **2014/125 Contrat Orange pour les équipements sur le château d'eau**

Vu le projet de contrat proposé par la société Orange présenté par M. Dupré,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la société Orange concernant les installations mises en place par cette société sur le château d'eau. Le montant du loyer est de 1300 € HT/an indexé.

Mme Ameline indique qu'elle n'a pu obtenir rapidement le rétablissement de la ligne téléphonique d'une personne isolée équipée d'une assistance téléphonique. Monsieur le Maire évoque les difficultés d'accès aux communications sur le réseau Orange, M. Belloir ajoute que les accès sont encore plus difficiles avec d'autres opérateurs.

### **2014/126 Subvention Musiques à Pontorson**

Considérant que l'activité de l'association Musiques à Pontorson relève de la compétence animation locale et non de la politique culturelle, le financement de l'association est de compétence communale et non de compétence communautaire,

Considérant que la Commune doit par conséquent délibérer pour accorder à l'association Musiques à Pontorson la subvention versée en 2014 par la Communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel,

Considérant que la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel doit annuler la délibération accordant une subvention à l'association Musiques à Pontorson,

**Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ACCORDE une subvention de 6000 € à l'association Musiques à Pontorson et précise que cette somme sera versée sur le compte de la Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel.

M. Gazengel demande ce qu'il en sera pour 2015. M. le Maire répond que l'association a reporté la réunion initialement prévue la semaine précédente.

### **2014/127 Auberge de jeunesse-remboursement trop perçu**

Vu la facture établie par l'auberge de jeunesse concernant le séjour organisé par le Centre hospitalier d'Orsay du 22 au 24 septembre dernier,

*(Arrivée de M. Lemétayer)*

**Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ACCEPTE de rembourser la somme de 72.72 € au centre hospitalier d'Orsay.

**2014/128 Acquisition parcelles AI 30, 065A 994p et 065 A536**

Monsieur Bichon expose au conseil le projet d'acquisition et de viabilisation des parcelles AI30, 065 A 536 et 065 A 994p.

Monsieur le Maire précise que conformément au projet politique de la municipalité l'objectif est de disposer de foncer viabilisé ou à viabiliser à vocation d'habitat,

Vu l'estimation du service des Domaines,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE d'acquérir les parcelles AI 30, 065 A 994p et 065 A 536 pour la somme de 140 000 € appartenant à la SCI JAPPEN
- AUTORISE M. le Maire à signer le compromis, l'acte d'acquisition et tout document nécessaire à la transaction
- DESIGNÉ Maître Devé comme notaire.

**2014/129 Autorisation de déposer des permis d'aménager**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de permis d'aménager pour les parcelles AI 30 et AI 43 d'une part et 065 A 994p et 065 A536 d'autre part.

**2014/130 Autorisation de déposer une déclaration préalable division de parcelles**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à déposer une déclaration préalable division de parcelles pour la parcelle 065 A 994p.

**2014/131 Cession de parcelles issues de la parcelle AI30 M. Yohann Boivent et Melle Mélinda Mignot**

Monsieur Bichon présente au conseil le projet de convention concernant la cession de terrain prévue au profit de M. Boivent et Melle Mignot et précise que ce projet n'est pas finalisé, les discussions en cours portent sur les éléments de viabilisation pris en compte dans le calcul du prix de cession.

Monsieur le Maire ajoute qu'il préfère travailler en collaboration avec l'investisseur initial plutôt que de préempter.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative à la cession de parcelles issues de la parcelle AI30 au profit de M. Boivent et Melle Mignot.

#### **2014/132 Transfert de la parcelle 017 ZB 164**

Considérant que par acte administratif du 2 octobre 2013, le syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel a transféré au Département de la Manche, l'emprise foncière de la voie de desserte des parkings dénommée RD 776, qu'une partie de cette voie empiète sur le chemin rural 101 et qu'il convient de procéder au transfert de cette emprise,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- ACCEPTE le transfert à titre gratuit de la parcelle 017 ZB 164 d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> au profit du Département de la Manche,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire.

#### **2014/133 Indemnité élus : modification du régime indemnitaire :**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,  
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués,  
Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à Mme Dobetzky et Mme Delépine,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Monsieur le Maire explique que compte tenu du temps passé par Mme Dobetzky en matière de communication d'une part et par Mme Delépine d'autre part pour défendre notamment le dossier petite enfance auprès de la Communauté de Communes, il est équitable d'augmenter l'indemnité qui leur était accordée. Monsieur le Maire remercie Mme Dobetzky et Mme Delépine de leur investissement. M. Bichon précise que l'économie budgétaire prévue passerait de 9 % à 5 %. M. Lemétayer répond que l'on ne peut comparer systématiquement avec la précédente municipalité car de nombreuses compétences ont été transférées. Monsieur le Maire ne remet pas en cause le travail effectué lors du précédent mandat, cependant pour l'instant l'effet du transfert de compétence n'a pas de répercussion sur la masse de travail et la mise en place est très gourmande en temps. Mme Delépine ajoute que pour de nombreux questionnements les services se retournent vers la Commune. M. Bichon renchérit, la Commune n'ayant plus la main sur les dossiers il faut beaucoup

de temps et d'énergie pour convaincre la communauté de communes.

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions,)**

- DECIDE de porter avec date d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> adjoints à 22 % de l'indice 1015.

Les autres dispositions prévues par la délibération 2014/60 restent inchangées

### **2014/134 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

M. Bichon présente le projet de délibération et rappelle le rôle de la CLECT et les modalités de calcul retenues. M. le Maire souligne que la moyenne des trois exercices précédents adoptée pour les charges de fonctionnement peut paraître judicieuse mais ne l'est pas tant en pratique. Monsieur le Maire aurait souhaité que les travaux de la CLECT soient plus précis, ce que le délai de validation du rapport n'a pas permis : les deux réunions qui se sont tenues n'ont pas donné satisfaction, les chiffres ne sont pas en faveur de la Commune. A titre d'exemple, M. le Maire cite le refus de remplacer dans les dépenses de fonctionnement les dépenses d'énergie des bâtiments 20 rue des Bordeaux et 1 rue de Brée par celles du centre culturel, 4 fois inférieures. Monsieur le Maire souhaite que ces points posant question soient revus. M. Bichon suggère de demander une estimation pour la campagne suivante. Monsieur le Maire complète en rappelant avoir obtenu que le montant de l'emprunt réalisé pour le centre culturel a été amorti sur 30 ans au lieu des 20 proposés initialement, les communes de chef-lieu de canton sont de façon générale défavorisées par le mécanisme du transfert de charges, il ne faut pas laisser de côté certains points qui méritent d'être remis en cause et propose au conseil une abstention motivée afin que certains points soient revus pour 2015. M. Delamarche regrette que les attributions de compensation ne soient pas revues périodiquement.

M. Bichon communique au conseil le détail des données concernant Pontorson figurant au rapport et regrette qu'il n'ait pas été tenu davantage compte des travaux à effectuer sur les différents bâtiments transférés à la communauté de communes en instaurant des durées différentes d'amortissement en fonction de leur état. M. Lemétayer estime qu'il ne faut pas voir que le côté négatif, de plus en plus de personnes fréquenteront l'école de musique, les nouveaux effectifs seront pris en charge par la Communauté de communes, de même pour le centre de loisirs. M. Lemétayer ajoute qu'il souhaite défendre l'intérêt communautaire et qu'il se prononcera en faveur du rapport. Monsieur le Maire reprend en soulignant que tout le monde souhaite défendre l'intérêt communautaire et la solidarité à l'échelle du territoire ; cependant, si la Commune perd au point zéro, elle ne récupérera jamais ce qui a été perdu, c'est aujourd'hui qu'il faut négocier ; avant de démarrer l'aventure, il faut que les comptes soient au plus juste. Monsieur le maire précise que le conseil municipal de Beauvoir a voté contre le rapport de la CLECT, il ne demande pas aux élus d'être aussi catégoriques mais de démontrer par l'abstention que la Commune ne souhaite pas s'opposer au processus mais regrette que le travail de la CLECT n'ait pas été plus précis et que certains points puissent être de nouveau débattus.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil de se prononcer sur le rapport de la CLECT et constate

le résultat du vote : 2 pour, 2 contre, 21 abstentions ; il y a partage des voix, le Président de séance s'étant abstenu sa voix n'est pas prépondérante par conséquent le conseil municipal ne se prononce pas sur le rapport de la CLECT.

**2014/135 Décision Modificative budget général:**

Monsieur Bichon présente le projet de décision modificative,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative ci-dessous.

Fonctionnement		Investissement	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
6553 service incendie	+ 135 000	2188 op 130001 (place Leclerc)	+ 33 000
023 virement à la section d'invest	+ 33 000		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 168 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 33 000</b>
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
7321 attribution de compensation	+ 168 000	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 33 000
<b>TOTAL</b>	<b>+ 168 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 33 000</b>

**2014/136 Décision modificative service des eaux**

Monsieur Bichon présente le projet de décision modificative,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative ci-dessous.

Fonctionnement		Investissement	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
023 virement à la section d'invest	- 18 400	2315 Travaux	- 18 400
605 achat d'eau	+ 28 400		
701249 reversement agence de l'eau	- 10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Recettes</b>		021 virement de la sect de fonct	- 18 400
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**2014/137 Motion ADPCR**

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de motion proposé par l'association pour la défense et la promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint Lo-Rennes (ADPCR) et souligne la cohérence de cette demande avec les souhaits de la municipalité. Monsieur le Maire informe le conseil de l'étude complémentaire réalisée par le bureau d'études AREP concernant le Pôle d'échanges multimodal à Pontorson et rappelle la volonté de la municipalité que soit créée une véritable gare routière à Pontorson afin que l'ensemble des bus du secteur s'y arrête et que seules les navettes assurent la liaison jusqu'au Mont Saint Michel. Mme Fauconnier ajoute que l'ADPCR est une association reconnue et très active. Monsieur le Maire renchérit en ajoutant que c'est grâce au travail de cette association que la ligne Caen-Rennes existe encore aujourd'hui.

Après une baisse du trafic suite aux travaux réalisés sur les voies cette année, la fréquentation dépasse aujourd'hui celle de l'an passé à pareille époque. M. Dechancé évoque le ravitaillement en fioul des trains Pontorson-Le Mont Saint Michel, M. le Maire répond qu'une solution a été trouvée avec un ravitaillement en gare de Granville. M. Dechancé annonce que les horaires des trains devraient être modifiés à partir de janvier et la durée des trajets réduite. Monsieur Royer souhaite que l'utilisation des trains régionaux soit défendue car ils sont beaucoup moins coûteux que le TGV.

Le conseil municipal a accueilli avec satisfaction :

La modernisation du tronçon Lison-Dol financée par la Région Basse-Normandie, avec l'aide de l'Etat et de Réseau Ferré de France

La mise en service, l'été, de la Ligne Baie Granville-Saint Malo

La mise en place du 3<sup>ème</sup> aller et retour Caen-Rennes fin 2011

Néanmoins, il constate que la Mont Saint Michel ne bénéficie pas de la desserte qu'il mérite, celle-ci étant principalement organisée par Rennes.

#### **Le Conseil municipal à l'unanimité**

- DÉCIDE DE SOUTENIR la motion présentée par l'ADPCR.
- Et DEMANDE que l'Etat, réseau ferré de France, la SNCF et le Président de la Région Basse Normandie fassent le nécessaire, chacun dans le domaine qui le concerne, afin d'obtenir :
  - Une desserte du Mont Saint Michel via la Basse Normandie

En créant :

Un aller et retour direct Paris-Pontorson, via Folligny, sans changement

Un aller et retour Paris-Pontorson, avec changement à FOLLIGNY, qui créerait aussi des relations Granville –Pontorson

- La création d'un pôle d'échange multimodal à Pontorson  
Pour accueillir les cars départementaux et les navettes Pontorson-Le Mont et les cars des lignes routières bretonnes en provenance de Rennes et de Dol
- L'aménagement de la gare Montparnasse 3 Vaugirard afin de favoriser les atouts touristiques du Sud Manche, ceci passant par une nouvelle dénomination mettant en valeur la Baie du Mont Saint Michel et la Normandie.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.

**André DENOT**  
Maire de Pontorson,



**Vincent DELAMARCHE**  
Secrétaire de Séance,

